

la nouvelle lettre

N° 888 – 23 Septembre 2006

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

LA RELIGION ET LA VIOLENCE

Les propos du Saint Père à Ratisbonne ont déclenché les réactions que l'on sait. Réactions de violence, souvent incontrôlée, qui pourraient laisser penser que certains musulmans seraient prêts à en découdre : une bonne guerre de religion (face aux caméras surtout), pourquoi pas ?

Les gouvernements s'en sont mêlés, des parlements ont protesté, des chefs religieux, inféodés au pouvoir politique, ont ameuté les fidèles. Tous ces braves gens ont donné l'impression d'exploiter quelques mots sortis de leur contexte pour lancer une nouvelle offensive de propagande comme naguère à l'occasion de la « caricature » et, quelques années plus tôt, à propos des écrits de Salman Rushdie.

La première constatation est donc celle du terrorisme intellectuel. C'est une forme plus subtile mais très efficace de terrorisme dans la guerre que les Islamistes et leurs alliés ont déclarée au monde libre. Pour ceux qui le pratiquent ce terrorisme a l'avantage d'être relayé dans le monde entier par les ennemis du grand Satan américain, de la chrétienté et des juifs – et ils sont légion à ce que l'on voit.

La deuxième constatation est qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Ceux qui ont crié au scandale ont-ils compris, ou ont-ils feint de ne pas comprendre, ce que Benoît XVI avait réellement dit ? Comme d'autres, j'ai lu avec attention l'intégralité du discours sur la religion et la raison, et la partie où il est fait référence aux liens entre religion et violence. Ce thème est débattu par les théologiens depuis des siècles, et il a été abordé à nouveau par le Pape dans le désir d'amorcer un dialogue entre les diverses religions : oui ou non sommes-nous tous d'accord pour exclure la violence de nos prêches et de nos comportements ? Ce débat sur la religion et la violence s'impose à l'heure du fanatisme. Mais c'est aussi un débat plus profond, qui met en évidence les relations entre la foi et la raison.

Incidemment, et sans aucune provocation, Benoît XVI a rappelé les ambiguïtés nées de la place du djihad dans la religion musulmane. Il a cité à point nommé l'empereur byzantin Paleologue II qui dans son dialogue avec un sage musulman contestait que l'on puisse défendre la foi au fil de l'épée. Des musulmans sincères peuvent-ils trouver à redire à cette évocation ? Beaucoup d'entre eux ont aujourd'hui la volonté d'expurger de leur religion toute trace de violence, et font tous leurs efforts pour faire évoluer l'Islam en ce sens. Mais ils souffrent certainement de ce que la philosophie musulmane ait cessé d'évoluer à partir du XII^{ème} siècle, de sorte que c'est une lecture momifiée du Coran que l'on enseigne dans les écoles coraniques. La source de la tradition, le fiqh, s'est tarie, la référence à la réalité est ignorée, au-delà de toute « raison ». Ici le Pape évoque le problème fondamental : la religion chrétienne essaie d'articuler foi et raison (fides et ratio), Dieu laissant aux hommes l'usage d'une raison critique, alors que certaines religions ou philosophies veulent soumettre entièrement la religion soit à la foi (ne serait-ce pas le cas de l'Islam ?) soit à la raison (comme les philosophes des lumières, cités par Benoît XVI). Serions-nous voués à être tantôt des « infidèles », tantôt des « rationnels » ?

Si cette question concerne des théologiens et philosophes aussi éminents que Wojtyla et Ratzinger, une autre question plus prosaïque concerne tous les croyants : peut-on imposer une religion ou la défendre par la violence ?

Ce que disent nos Papes et la « chrétienté » (avec sans doute quelque nuance pour les orthodoxes orientaux), c'est que la relation de l'homme à Dieu est une relation personnelle, dans laquelle s'exerce pleinement la liberté fondamentale de l'être humain. Nous n'allons pas vers Dieu en collectivité, en groupe, en nation ou en armée, nous y allons individuellement – éclairés sur notre chemin par la divine grâce. Aller vers Dieu est un choix personnel, pas un choix de société.

Donc il n'appartient à aucun pouvoir politique, ou aucune épée – attribut du pouvoir – de convertir et d'imposer quelque religion que ce soit. Jean Paul II avait lancé l'idée de la repentance : oui, au nom de leur foi, les chrétiens ont usé de la violence, ou en ont été complices, et ces épisodes dramatiques de l'histoire doivent être condamnés et exorcisés à jamais. Les guerres de religion sont aussi la négation de la religion.

Dieu est amour (Caritas, dit Benoît XVI). Des chrétiens ne peuvent en approcher ou faire sa volonté en usant de la violence. Le pouvoir politique dispose de la violence minimale pour accord avec le droit naturel. Mais jamais cette violence ne saurait s'exercer pour autre chose que la défense des droits individuels, et surtout pas pour ôter ou contrôler le droit individuel inaliénable qu'est la liberté religieuse. « Rends à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » : le Christ a nettement marqué la séparation entre le politique et le religieux, heurtant d'ailleurs une partie de ses contemporains. Aujourd'hui César se prend à nouveau pour Dieu. La République discipline la religion au nom d'une laïcité mal comprise. Les ayatollahs prêchent la violence et guident les gouvernements. Leur démarche n'est pas inspirée par l'amour du prochain, elle est animée par la haine de celui qui en toute liberté n'a pas choisi Mahomet.

Benoît XVI invite à la raison : la foi ne se trouve pas au bout de l'épée.

Jacques Garello

Conjoncture

LA COUR DES COMPTES ANNONCE L'EXPLOSION DE LA SECU

La Cour des comptes ne passe pas pour un think tank libéral. Derrière son président Philippe SEGUIN, elle est composée de hauts fonctionnaires, en général passés par l'ENA. Mais ces hauts fonctionnaires, s'ils ne s'aventurent guère dans les propositions, sont capables de faire les comptes. C'est même leur travail. Et ils ont fait les comptes de la Sécurité sociale : leur verdict est sans appel : 37 milliards d'euros de besoin de financement en 2009. Conclusion : la Cour juge inévitables de nouvelles réformes radicales si l'on veut éviter l'explosion.

37 milliards de besoins de financement en 2009

Il y a des années que Jacques GARELLO annonce l'explosion inévitable de la Sécurité sociale. Il l'a réaffirmé dans le Guide du candidat (Chapitre III : « Protection sociale : avant l'explosion ») : « On dit depuis un demi-siècle qu'il faut sauver la Sécurité sociale ; les rapports et les plans de réforme se sont succédés sans arrêt, et sans succès. Chaque année, on doit revenir à l'équilibre, chaque année le trou continue à se creuser. Mais entre temps les cotisations auront augmenté et les prestations auront diminué en quantité et en qualité ». « Le spectre d'une explosion commence à hanter certains esprits ».

Le dernier rapport de la Cour des comptes, publié jeudi dernier, confirme cette analyse. Et la Cour d'annoncer des réformes majeures sous le prochain quinquennat. Certes, on a noté (à quel prix) l'amorce d'un redressement dans la branche maladie, ce qui a permis de ramener le déficit général de la Sécu de 13,2 milliards d'euros en 2004 à 11,6 milliards en 2005. « Mais cette amélioration est en trompe-l'œil, car les branches famille et vieillesse sont confrontées à un déficit structurel sans perspectives de rétablissement à court terme ».

D'ailleurs, les chiffres sont trompeurs et sujets aux manipulations, car selon la Cour, en ajoutant le fonds de solidarité vieillesse, qui prend notamment à sa charge les cotisations retraite au titre du

chômage, et le Fonds de financement du régime des exploitants agricoles, très déficitaires, le déficit global est en fait passé l'an dernier à 14,4 milliards. Mais le plus intéressant dans le rapport de la Cour des comptes, c'est que la Cour a calculé un besoin de financement total de 16,05 milliards à fin 2006, plus 21 milliards entre 2007 et 2009, soit un total supérieur à 37 milliards d'ici à 2009. Autrement dit, l'insupportable.

L'ère du bricolage est terminée

Diagnostic de la Cour : les réformes des retraites de 2003 (qui avaient fait descendre les syndicats dans la rue) et celles de l'assurance-maladie en 2004 ne sont rien par rapport à ce qui nous attend ; et il faudrait une hausse importante des prélèvements et de nouveaux plans d'économie, alors que l'on sait qu'on est déjà au-delà du possible en matière de prélèvements obligatoires et que la Sécu rembourse déjà de moins en moins, en particulier les malades. De façon assez irrationnelle voici maintenant que l'on surtaxe les cliniques privées au prétexte... qu'elles accueillent de plus en plus de malades !!!

L'ère du bricolage va-t-elle se terminer ?

La Cour observe qu'on ne pourra plus recourir aussi facilement au transfert des dettes sur la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la loi imposant que toute opération de ce type soit gagée par une augmentation de ressources. Il faudra se tourner vers de vraies réformes. D'ailleurs, on joue ici au mistigri, puisque l'Etat lui-même est également endetté auprès de la Sécu pour 7 milliards d'euros...

La mission de la Cour s'arrête au diagnostic et celui-ci est sans appel : 37 milliards de besoins de financement d'ici trois ans, cela dépasse l'entendement et revient pour la Cour à signer l'acte de décès de la Sécu. Mais la Cour ouvre quelques pistes et dénonce le scandale des régimes spéciaux de retraite, qui n'ont pas été concernés par la réforme et qui continuent à garder leurs privilèges (EDF, GDF, RATP, SNCF) : en dépit de l'adossement de ces régimes au régime général « ces réformes n'ont pas touché aux droits des affiliés. L'opportunité n'a pas été saisie d'adapter les règles d'acquisition et de liquidation des droits à la retraite dans ces régimes », façon polie de dire qu'on n'a pas touché aux privilèges (départ anticipé, faible durée de cotisations, absence de décote, salaire de référence,...) pour ne pas froisser les syndicats. Il faudra, dit la Cour, aligner ces régimes spéciaux sur ceux du secteur privé.

Mettre fin au monopole de la Sécu

Pour le reste, la Cour dénonce des phénomènes bien connus, dont nous avons parlé maintes fois : le dérapage des dépenses de l'hôpital, que rien ne vient contrôler ; l'impossible convergence des tarifs des hôpitaux et des cliniques ; les soins non régulés (le système n'a aucun régulateur, surtout pas de régulateur marchand) en particulier pour les soins infirmiers ; le surcoût explosif de la prestation d'accueil du jeune (PAJE) et des dépenses d'action sociale (crèches) ; et l'explosion des dépenses de retraite pour des raisons démographiques.


Bien entendu, le rôle de la Cour n'est pas de se substituer au gouvernement et de proposer les réformes de fond. Elle ne fait que constater les dégâts et annoncer la nécessité de réformes radicales. Pour trouver les bonnes solutions, il faut nous reporter une nouvelle fois au guide du candidat de l'ALEPS. Il faut mettre fin à la complexité et à l'opacité totales du système et aux régimes d'exception. Il faut cesser de considérer la Sécu comme un tiroir-caisse et pour cela en finir avec le système par répartition, qui ne peut fonctionner surtout quand la démographie est ce qu'elle est. Les sommes sont dépensées sitôt rentrées et, contrairement au système par capitalisation, elles ne peuvent porter leurs fruits.

Il faut aussi en finir avec le monopole incontrôlé de la Sécu, qui fixe unilatéralement cotisations et prestations. La gestion est centralisée et bureaucratique. Il faut la remplacer à tous les niveaux par des mécanismes de mise en concurrence, que ce soit pour l'offre de soins, l'assurance-maladie ou les retraites (prix libres, libre concurrence, libre prestation de services). Il faut informer les Français du coût réel par l'attribution du salaire complet, à charge pour eux de s'assurer librement où ils le veulent.

Le rapport de la Cour des comptes a le mérite de tirer le signal d'alarme. Mais il n'apportera pas de solutions. Depuis quarante ans et à la lumière des expériences étrangères on sait que les solutions sont libérales. Les appliquer au plus vite c'est sauver ce qui peut l'être encore.



CARTE SCOLAIRE : ENCORE UNE EXCEPTION FRANCAISE

 *l'actualité qui nous fait réfléchir*

LE COURS D'ECONOMIE DE SEGOLENE

SUEDE : LA VICTOIRE, POUR QUOI FAIRE ?



L'EUROPE DE LA DIVERSITE : CONCURRENCE INSTITUTIONNELLE ?

Nous poursuivons cette semaine la retranscription de l'audio-visuel de présentation de la première journée de l'Université d'Eté de la Nouvelle Economie (lundi 28 août 2006) consacrée au « Futur de l'Europe : harmonisation ou concurrence ? ».

ORDRE SPONTANE ET ORDRE CREE

LA CONCURRENCE INSTITUTIONNELLE

L'HARMONIE, FRUIT DE LA CONCURRENCE



COMMUNICATION ET COMPREHENSION DANS L'EUROPE NOUVELLE

AU SOMMAIRE DU N°888 :

EDITORIAL :

CONJONCTURE :

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR :

SPÉCIAL UNIVERSITÉ D'ÉTÉ :

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : € 40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : € 95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

www.libres.org